

# N° 169 LE PUBLIPHOBIE 1<sup>er</sup>-1-2023

« Les béquilles du temps font plus que la massue d'Hercule. » (Proverbe français.) Dernier numéro paru : 1<sup>er</sup>-1-2022 (34<sup>e</sup> année).

Feuille sporadique concentrée (à diluer dans une bassine avant absorption), créée le 1<sup>er</sup> janvier 1990 et déclarée comme association le 1<sup>er</sup> juillet 1991 (*Journal officiel* du 24-7-1991) : « Faire prendre conscience des procédés publicitaires ou autres, destinés à mettre en condition l'opinion publique ; sensibiliser le public aux nuisances écologiques, aux déséquilibres sociaux et aux risques de manipulation psychologique liés à l'emploi ou à l'abus de ces procédés ; réfléchir sur les enjeux avoués ou non de ces derniers ; organiser des contre-pouvoirs » (statuts). (« LP » : renvoi à un ancien numéro ; « v. » : voir section ... du présent numéro.)

## I ■ Pierre-Jean Delahousse, moustique et taureau, triangle et grosse caisse

Pierre-Jean Delahousse, fondateur (en 1992), longtemps président, animateur inlassable de l'association Paysages de France (v. xi), est mort à la tâche, d'un arrêt cardiaque, le 28 octobre 2022, à l'hôpital de Grenoble, et a été incinéré, le 7 novembre, à La Tronche (Isère).

Dans le grand orchestre de l'antipublicité, alors que certains ne jouent que de la grosse caisse ou du triangle, lui, qui avait la rudesse de celle-là et la tendresse de celui-ci, occupait la place de premier violon, quand ce n'était pas celle de chef. Combien d'afficheurs le maestro n'a-t-il pas empêchés d'afficher en rond (ou plutôt en quadrilatère) ? Combien de préfets n'a-t-il pas épinglés, avec sa centaine de victoires, au tribunal administratif, contre un État peu respectueux du code de l'environnement ? À combien de spécialistes de la loi cet autodidacte – (futur) ancien professeur de français de collège – n'a-t-il pas damé le pion ? Enfin combien de barbouilleurs d'affiches et autres adeptes de la désobéissance civile n'a-t-il pas taxés de « gesticulateurs » ?

Avec la disparition de ce bourreau de travail au grand cœur, de ce justicier des paysages, de ce loup de mer capable aussi bien de déchiffrer des textes de loi jusqu'à l'aube que de postillonner contre certains délinquants de l'environnement, Paysages de France se retrouve décapitée. Mais il est des têtes qui repoussent à la façon des queues de lézard... Longue vie à l'association, courage à son équipe orpheline, et statue à Pierre-Jean Delahousse !

## II ■ Paysages de France libère la Corse

En 2016, Paysages de France (v. xi) demande au préfet de mettre fin à 25 infractions constituées par des panneaux publicitaires illégaux aux abords de Calvi. En 2019, 22 des 25 panneaux sont toujours en place. Saisi en 2020, le tribunal administratif fait démonter des panneaux et condamne l'État à verser 5 000 euros à l'association.

En 2016 encore, l'association demande au préfet de faire enlever 54 panneaux illégaux le long de la route entre Soveria et Volpajola. En 2020, 47 panneaux sont toujours en place, 6 autres ont disparu à la suite de la cessation de l'activité de l'annonceur, et le dernier a été détruit lors d'une tempête. En 2022, le tribunal administratif oblige le préfet à faire nettoyer les abords de la route sur plus de 30 km et condamne l'État à verser 7 500 euros à l'association.

## III ■ Collectif des déboulonneurs : victoire d'Alessandro Di Giuseppe en cassation (1<sup>er</sup> juin 2022)

AD, membre du Collectif des déboulonneurs (v. xi), après avoir barbouillé des panneaux publicitaires, à Lille, le 25 mars 2018 (LP163), avoir été condamné, le 13 novembre 2019, à Lille, à 900 euros d'amende, avoir interjeté appel de sa condamnation, avoir été condamné en appel, à Douai, le 15 février 2021, à 400 euros d'amende, a vu sa condamnation cassée et annulée par la Cour de cassation, le 1<sup>er</sup> juin 2022. Motif : la peine infligée au prévenu n'était pas proportionnelle à l'exercice de sa liberté d'expression.

## IV ■ « L'Histoire leur donnera raison » : la pièce de théâtre devient une activité scolaire

Le procès extraordinaire (LP136), à Paris, en 2012, de six membres du Collectif des déboulonneurs (v. xi), barbouilleurs d'affiches publicitaires, avait été intégralement retranscrit dans un livre (LP137), lequel avait donné lieu, en 2014, à une pièce de théâtre (LP147), puis, en 2015, à un film et à un disque (LP148). La pièce de théâtre est, depuis 2022, accessible aux élèves de collège et de lycée *via* le « passe Culture » (que son initiateur, le gouvernement français, orthographe à l'anglaise : « *pass Culture* »). Pour les six condamnés (à des peines d'environ 400 euros) de 2012, cette caution officielle, dix ans plus tard, n'est pas une mince consolation : voilà validée la façon dont ils ont défendu leur cause – celle de l'intérêt général – devant le tribunal. Mais surtout, les professeurs et responsables d'établissements scolaires peuvent désormais offrir, à moindre coût (puisque financé par l'État), aux élèves un spectacle aussi édifiant que subversif – voire émouvant, certains des comédiens étant eux-mêmes passés, dans la vraie vie, par la case justice pour des raisons identiques... –, spectacle dont la problématique, hélas, n'a pas pris une ride : la nuisance publicitaire dans toutes ses facettes – sociale, environnementale, politique, cognitive, morale... Des représentations de la pièce devraient avoir lieu dès mars 2023, notamment à Paris et Lille. Contact : Double Zoo (v. xi).

## V ■ L'empereur nu est-il plus intelligent que nous ? (par Maria Mieth)

(*MM est professeure de français et d'allemand à l'Evangelisches Kreuzgymnasium de Dresde [Allemagne].*)

Dans le conte de Hans Christian Andersen *Les Habits neufs de l'empereur*, seul un enfant fait confiance à ses sens et trouve le courage de dévoiler publiquement la nudité de l'empereur. Un terrible frisson et une honte sans fond s'emparent de ce dernier en contrepartie de cette belle leçon de vie.

Dommage que, de nos jours, les publicitaires ne semblent pas entendre les enfants qui ne cessent pourtant de s'indigner devant les représentations sexistes de ces corps gigantesques dans leurs positions révoltantes sur fond rose vif. En piétinant par leur présence ce qui reste de respect, de dignité et d'esthétique dans nos villes, ils ont tout pour perturber aussi bien les enfants que nous, les adultes.

Que dirait-il, Andersen, s'il voyait nos enfants, peu après leur première rentrée, s'arrêter devant ces femmes affichées qui s'étirent ? Que dirait-il, Andersen, s'il les entendait épeler, tout fiers de leurs progrès en lecture : « *Erotik Erlebnis-Welt* » ?

Vous, automobilistes, cyclistes, piétons, qui passez par la route fédérale à quatre voies Budapester Straße à Dresde, tenez-vous prêts à ressentir le terrible frisson et la honte sans fond de l'empereur que l'on ne reverra plus jamais nu. Et nous ? Allons-nous continuer à avaler cette laideur et à la faire avaler par nos enfants ? Impossible de leur relire *Les Habits neufs de l'empereur* sans ce genre d'arrière-pensées. Andersen aurait mérité mieux.

## VI ■ Dégradation-décoration-végétalisation d'écrans publicitaires à Montigny-le-Bretonneux (10 décembre 2022)

Action directe de désobéissance civile antipublicitaire signée par Extinction Rébellion Yvelines Est Sud et le CREP (Collectif de réappropriation de l'espace public) de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Dans un contexte national (voire mondial) de crise énergétique, climatique, et de préconisation officielle de la sobriété (moindre consommation), il s'agissait de dénoncer ces objets « contre-nature » et « contre-culture » que sont les écrans publicitaires lumineux. De plus, sources de nuisance visuelle, de pollution mentale, d'insécurité routière.

Le 10 décembre 2022, de 11 heures à midi, une quarantaine de militants et citoyens se sont réunis, en présence de la presse, à Montigny-le-Bretonneux (Yvelines) – avenues Gustave-Eiffel et du Centre, boulevard Vauban – pour d'abord enrober plusieurs écrans publicitaires d'un ruban « scène de crime climatique », puis les dégrader, en les végétalisant à l'aide de fougères et les décorant de fresques en papier. Le public s'était vu au préalable informer des motivations de l'action. La police, quant à elle, sans doute peu sensible au civisme des activistes, a confisqué leurs bombes de peinture, les empêchant d'exercer leur droit de légitime réponse en barbouillant les écrans (droit pourtant reconnu par la justice ces dernières années). Une pétition nationale est en ligne sur le sujet (déjà 50 000 signatures) : <https://agir.greenvoice.fr/petitions/monsieur-le-president-eteignez-les-ecrans>.

Une nouvelle action aura lieu en janvier 2023. Contact : CREP (v. xi).

## VII ■ Irruption antipublicitaire dans *Dementia Tremens* d'Elizabeth Czerczuk (Paris)

Le lien entre la publicité pour le papier-toilette et la troisième guerre mondiale est établi par un des personnages de *Dementia Tremens*, dont on pourra voir de nouvelles représentations à partir de février 2023. C'est le même personnage, incarné par le même comédien, qui intervenait déjà, il y a sept ans, sur le même mode, dans *Dementia Praecox*, version embryonnaire du spectacle actuel (LP155). Cela se passe au Théâtre Elizabeth Czerczuk (TEC) [v. xi].

## VIII ■ Un écran peut-il être retourné contre son utilisateur ? (par Ronan Le Boubennec)

(L'affaire remonte à 2019, mais son intérêt justifie sa relation tardive.)

Au cours de leurs déplacements entre leur domicile et leur travail, les salariés sont exposés à de nombreuses agressions publicitaires. Comme si cela ne suffisait pas, on leur inflige désormais des écrans publicitaires sur leur lieu de travail.

C'est le cas de l'immeuble « Résonance » à Bagneux (Hauts-de-Seine), où siègent notamment les sociétés Quadient et Orange : deux écrans publicitaires de 1,21 x 0,68 mètre de la société ECN (Executive Channel Holdings) imposent des images publicitaires à l'entrée et à la sortie du hall de l'immeuble.

Le délégué syndical (Confédération française démocratique du travail) Ronan Le Boubennec se plaint auprès de sa direction de ces nuisances psychologiques et du gaspillage énergétique de ces écrans. Il lui demande d'intervenir auprès du gestionnaire de l'immeuble afin que soient retirés ces dispositifs intrusifs et énergivores.

La direction se contente de colporter les propos du gestionnaire de l'immeuble, lequel nie le caractère intrusif de ces écrans, mettant en avant la « gratuité » des informations (météorologiques) et justifiant la diffusion de publicités pour le financement de ce « service ». Quant à la consommation des écrans, il l'estime « quasi nulle » ; pourtant, la direction rapporte une consommation de 130 watts par écran.

Afin que les salariés puissent également diffuser idées et informations, le délégué demande la pose d'un panneau d'affichage libre, visible et de taille correcte. La direction refuse, très attachée au principe de neutralité...

Afin d'exercer sa propre liberté d'expression, le délégué appose alors sur un des écrans une affiche annonçant un spectacle de la compagnie théâtrale Triple A et de l'Église de la très sainte consommation intitulé *Les Oscars du capitalisme 2018*.

Pour cette publicité, la direction lui inflige une mise à pied de deux jours, une des plus hautes distinctions qu'un délégué syndical puisse espérer. Sanction contestée, comme toutes les autres.

## IX ■ Langue de téléspectateur

Point n'est besoin d'avoir la télévision (ou plutôt d'être eu par elle) pour observer les dégâts de cette machine à propager les virus : tout le monde a, dans son entourage, au moins un téléspectateur, qu'il suffit d'écouter. Par exemple, le téléspectateur finit par dire : « *Geôle à ballons, le dernier roman d'Yvan Gradis, est paru il y a onze mois maintenant.* » Le non-téléspectateur, lui, s'obstine à dire : « *Geôle à ballons, le dernier roman d'Yvan Gradis, est paru il y a onze mois.* »

## X ■ Agenda

Fin janvier 2023, Saint-Quentin-en-Yvelines : action contre les écrans publicitaires (v. vi).

25-3, Paris : assemblée générale de Paysages de France (v. xi).

25, monde : Journée mondiale contre la publicité (renseignements : RAP [v. xi]).

## XI ■ Carnet d'adresses

- Casseurs de pub : 52, rue Crillon, BP 36003, 69411 Lyon Cedex 06 ; internet : [www.casseursdepub.org](http://www.casseursdepub.org).

- Collectif des déboulonneurs : [contact@deboulonneurs.org](mailto:contact@deboulonneurs.org) ; [www.deboulonneurs.org](http://www.deboulonneurs.org).

- CREP : [crep-sqv@proton.me](mailto:crep-sqv@proton.me).

- Double Zoo, Henri Alexandre, [doublezoo@production@gmail.com](mailto:doublezoo@production@gmail.com) ; 06 49 12 66 70.

- Paysages de France : 5, pl. Bir-Hakeim, 38000 Grenoble ; tél.-télé. 04 76 03 23 75 ; internet : <http://paysagesdefrance.org/>.

- Résistance à l'agression publicitaire (RAP) : 24, r. de la Chine, 75020 Paris ; tél. 01 43 66 02 04 ; internet : [www.antipub.org](http://www.antipub.org).

- Subvertisers International : [info@subvertisers-international.net](mailto:info@subvertisers-international.net) ; <http://subvertisers-international.net>.

- TEC : 20, rue Marsoulan, 75012 Paris ; 01 84 83 08 80-06 12 16 48 39 [contact@theatreelizabethczerczuk.fr](mailto:contact@theatreelizabethczerczuk.fr)

## XII ■ Catalogue

- Prochain numéro seulement : 20 centimes (en timbres) + une enveloppe timbrée à votre adresse.

## XIII ■ Abonnement et commandes

- Abonnement : 10 euros les dix numéros (soit un peu plus d'un an). [Abonnement spécial malvoyants : 14 euros.]

- Commandes (des articles du catalogue) : sauf indication contraire, envoyez une enveloppe timbrée à votre adresse et la somme indiquée. Si aucun prix n'est indiqué, comptez 8 centimes par page. Timbres, chèques et virements acceptés (« Le Publiphobe », CCP 346257 X Paris).

Ce numéro 169 (janvier 2023) peut être photocopié et diffusé.

Yvan Gradis

Le Publiphobe, 67, rue Saint-Jacques, 75005 Paris, France. Tél. 06 17 78 74 83.

(La série complète du *Publiphobe* est téléchargeable gratuitement sur le site : <http://antipub.org/ressources/a-lire/le-publiphobe/>.)